



www.champagne-patrimoinemondial.org

Affaire suivie par : Amandine Crépin
Courriel : a.crepin@audrr.fr

PJ1 : Situation du projet au regard de la Charte éolienne de la Mission
PJ3 : Carte de densité de l'éolien
PJ4 : Carte du plan paysage éolien de la FEE

Monsieur le Préfet
Direction départementale des territoires
de la Marne
40 boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Reims, le 01 septembre 2022

Objet : Avis relatif au projet « Parc éolien des Rieux »

Monsieur le Préfet,

A l'issue de l'analyse des pièces dématérialisées transmises par courrier le 01/09/2022, nous tenons à vous faire part des remarques de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial après un examen approfondi du sujet.

Comme vous le savez, la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien appelle à une grande vigilance afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et oblige la France à prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements qu'elle a pris afin d'assurer la protection du Bien.

Nous constatons que :

- Le projet est localisé dans un **secteur favorable, soumis à des contraintes**, selon le Schéma Régional Eolien (SRE). « Le paysage du vignoble champenois et de la vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et de notoriété mondiale qui justifie une protection vis-à-vis du développement éolien. **Ces paysages emblématiques qui construisent l'identité régionale sont jugés incompatibles avec le développement de l'éolien.** » (extrait du SRE, p91).
- La charte éolienne élaborée en 2018 par la Mission préconise en **zone d'exclusion, de ne pas développer de nouveau parc éolien sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble.**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

- Le **SRADDET Grand Est** approuvé en janvier 2020 énonce la règle n°5 qui a pour objectif de favoriser un développement des filières des énergies renouvelables en tenant compte des spécificités des territoires notamment en matière de préservation des paysages et des patrimoines emblématiques. Le document précise dans le cas de l'énergie éolienne que le développement sur le territoire doit s'effectuer dans le **respect de la qualité paysagère**. Il est préconisé qu'une attention et une vigilance particulière doivent être portées quant aux phénomènes d'encercllement et de saturation.
- Le **plan paysage éolien du vignoble de Champagne mandaté par l'association France Energie Eolienne (FEE)** localise ce projet éolien au sein d'une **zone grande vigilance, où l'implantation est considérée comme sensible. Une zone de recul optimal est ainsi identifiée, dans laquelle s'est pourtant implanté le projet éolien des Rieux**. Ce document relève le fort risque de domination sur le relief de cuesta et les vignes dès 50 m (p26 : hauteur des invisibilités mesurées depuis l'axe de la vallée du Petit-Morin).
- L'ensemble du parc éolien en projet est localisé à proximité immédiate de la zone d'engagement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, dans **la zone d'exclusion définie par l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) de la charte éolienne de la Mission élaborée en 2018. Les éoliennes E3 et E4 sont situées à moins de 1,5 km du vignoble de Bergères-sous-Montmirail, à proximité du hameau de Boutavent**. Ce projet éolien vient s'inscrire, dans un **contexte de présence limitée du motif éolien dans ce secteur de la Marne**. Seules 17 éoliennes sont déjà construites au sein de 3 grappes d'éoliennes situées entre les communes de Gault-Soigny et de Soizy-aux-Bois. Le Parc de la Butte de Soigny et de la Brie Champenoise ont été initiés bien avant l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2015 (et, pour information, il en est de même pour les 7 éoliennes du parc éolien des Châtaigniers implantées depuis début 2015 sur la commune de Montmirail). Ces 2 parcs éoliens répartis en trois sites se trouvent sur le plateau au **Sud de la vallée du Petit Morin. Pour sa part, le projet éolien des Rieux consiste en l'implantation de 4 éoliennes de 150 m de hauteur en bout de pôle, sur le plateau situé au Nord de la même vallée, et par conséquent sur le même secteur géographique que le coteau viticole du hameau de Boutavent**. Ce projet constitue donc un nouveau parc isolé au Nord de Bergères-sous-Montmirail, dont deux éoliennes sont implantées sur la commune de Vauchamps et deux autres sur la commune de Boissy-le-Repos.
- Les communes de Ville-sous-Orbais, Montmirail, le Thoult-Trosnay et de Boissy-le Repos font partie de la liste des communes pouvant être concernées par une extension de l'aire d'appellation Champagne. Ces trois dernières sont limitrophes à Bergères-sous-Montmirail.
- Même si le motif éolien est présent dans le paysage notamment par la présence du Parc éolien de la Butte de Soigny dont les éoliennes les plus proches sont situées à 3,2 km des vignes de



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Bergères-sous-Montmirail, il n'en demeure pas moins que **la forte proximité du projet éolien avec le coteau viticole est préoccupant, son implantation en bordure de plateau impacterait fortement le paysage par l'effet de domination sur la vallée du Petit-Morin engendré notamment par la très forte proximité des éoliennes E3 et E4.**

- En effet, **plusieurs photomontages** ont été produits par le porteur de projet, notamment depuis le fond de vallée du Petit-Morin et le plateau en sortie Nord du village de Soigny. Ces simulations (respectivement les planches 10 et 18 du carnet de photomontages) prédisent une **apparition très nette du motif éolien en co-visibilité avec le vignoble existant**. Depuis le hameau de Biffontaine, l'ensemble des pâles de l'éolienne E4 et la moitié de son mât sont visibles et les pâles de l'éolienne voisine E3 le sont également. Les deux autres éoliennes sont perçues par l'extrémité de leurs pâles, pour partie masquées par la forêt de plateau. Comme nous pouvons le constater depuis les vues prises du plateau situé au Sud de la vallée, **la perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est sans équivoque. Les boisements situés en rebord de plateau sont incapables de masquer en grande partie ce parc éolien** qui se dévoile en quasi-totalité du mât aux pâles, du fait de la proximité du parc projeté avec la vallée du Petit Morin mais aussi par le caractère discontinu des lisières boisées sur le plateau (ex : Bois de la Vaucelle, de Champramont...) offrant des vues plus lointaines vers ce dernier depuis la vallée et le plateau situé au Sud.
- Depuis de nombreux endroits, les éoliennes sont aujourd'hui absentes du paysage. A ce titre, les photomontages auraient gagné en sincérité en exposant l'impact des éoliennes produit dans le paysage par le seul parc éolien des Rieux projeté. En effet, la présentation du seul effet cumulé tend à minorer, sur certains photomontages (ex : 10 et 18), l'effet créé par l'implantation des éoliennes projetées, diluées dans le motif créé par plusieurs projets éoliens en cours d'instruction (ex : Parc éolien projeté de Vauchamps).
- Depuis la commune de Bergères-sous-Montmirail et la vallée du Petit Morin mais aussi les lieux voisins plus éloignés (Vauchamps, Montmirail...), les éléments hors normes que sont ces éoliennes projetées du Parc des Rieux de 150 m de hauteur viendraient concurrencer le panorama rural et agreste de la vallée du Petit Morin, ainsi que ses abords et affecter l'animation qualitative apportée par la présence du vignoble. Plusieurs points de vue proposés dans le carnet de photomontage concluent au même constat. **Le coteau viticole, les boisements de plateau, offrent un panorama d'intérêt au sein de la vallée du Petit Morin caractéristique des paysages singuliers de la Champagne viticole.** Les photomontages évoqués permettent de constater que les 4 éoliennes projetées viendraient concurrencer ce panorama par ce motif exogène créant un point d'appel vertical, au sein d'un relief naturel relativement horizontal dans lequel les boisements, le vignoble et les terres agricoles se fondent, suivant la fenêtre paysagère offerte par la vallée du Petit Morin. Ce paysage dispose d'une échelle de représentation équilibrée et lisible, à préserver.



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

- La valorisation économique du produit Champagne est intimement liée à la protection du capital patrimonial, culturel et environnemental du terroir, moteurs de l'attractivité touristique. La préservation de l'ambiance paysagère perçue depuis le **GRP Haute Vallée du Petit Morin** est à ce titre essentielle dans la mesure où ce cheminement, comme d'autres parcours de randonnée locaux, traverse les territoires viticoles de cette vallée et assure une partie de son parcours sur le plateau. **La Route Départementale 933** constitue un axe de découverte stratégique de la Champagne viticole depuis les régions voisines, dont l'environnement paysager doit faire l'objet d'une attention particulière notamment à l'approche de la Zone d'Engagement du Bien.

Comme évoqué, la **co-visibilité depuis le vignoble est sans équivoque** et **ce projet éolien ne prend pas en compte les préconisations de la charte éolienne de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.**

Nous rappelons que le bien est complété par une zone d'engagement, reconnue par l'UNESCO car elle constitue un ensemble avec la zone cœur de par ses caractéristiques patrimoniales, culturelles et paysagères. Cette zone d'engagement bénéficie ainsi d'une attention particulière justifiant des mesures de protection allant au-delà du périmètre des communes de l'aire de production AOC Champagne. Ainsi, l'impact sur cette zone doit être mesuré par le porteur de projet et faire l'objet de mesures adaptées afin de garantir une absence d'impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

En conclusion, en application des compétences qui lui ont été dévolues par l'UNESCO afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du bien, **notre Mission considère que la construction de ce parc éolien est incompatible avec la proximité immédiate de la zone d'engagement et du Bien** qui a été retenue par l'UNESCO lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial.



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Et nous vous remercions de l'intérêt tout particulier que vous voudrez porter à la position adoptée par la Mission sur ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Amandine CREPIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Coteaux, Maisons
et Caves de Champagne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

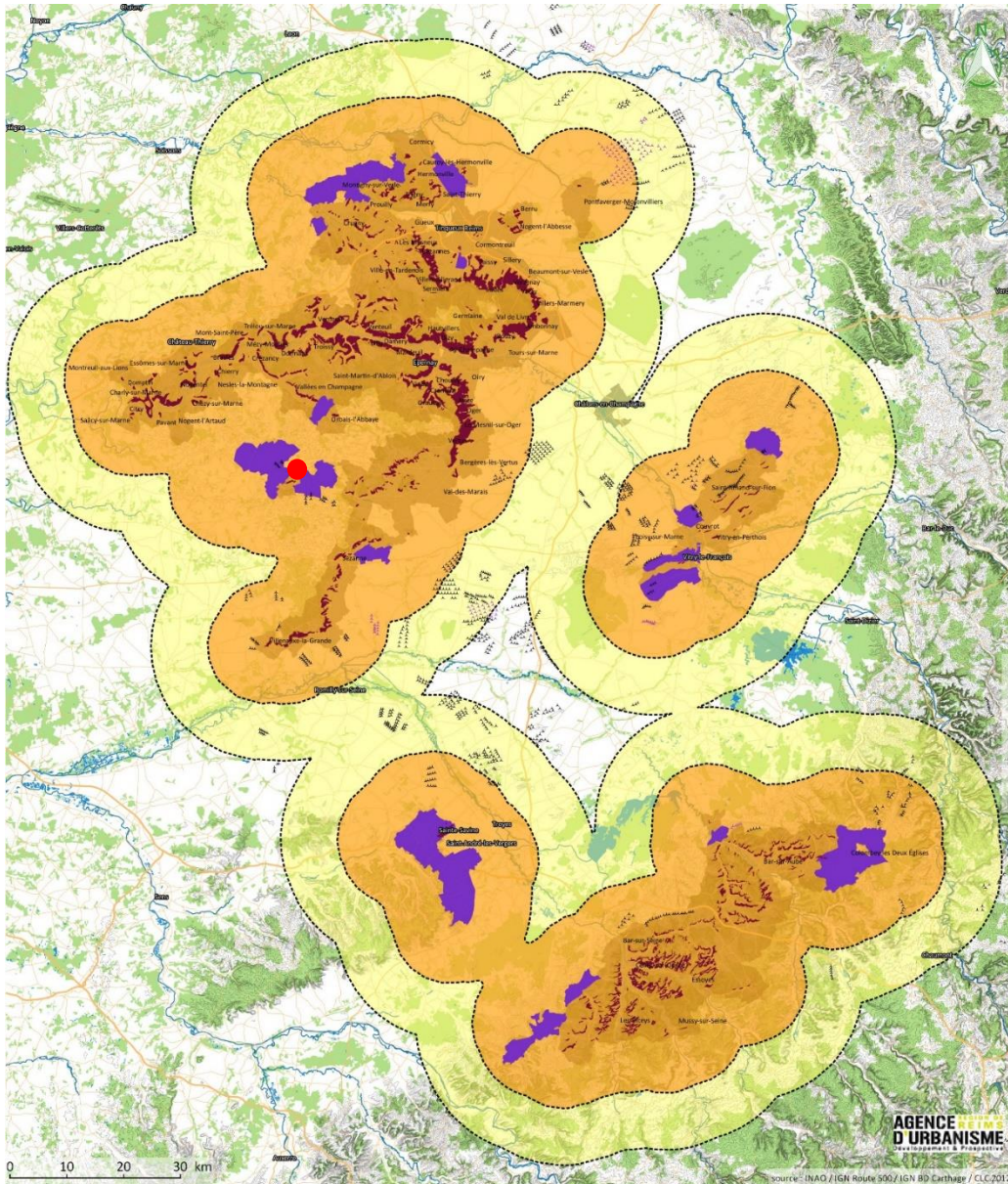
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 1 : Carte de situation du projet au regard de l'Aire d'influence paysagère zone d'engagement



Localisation du projet

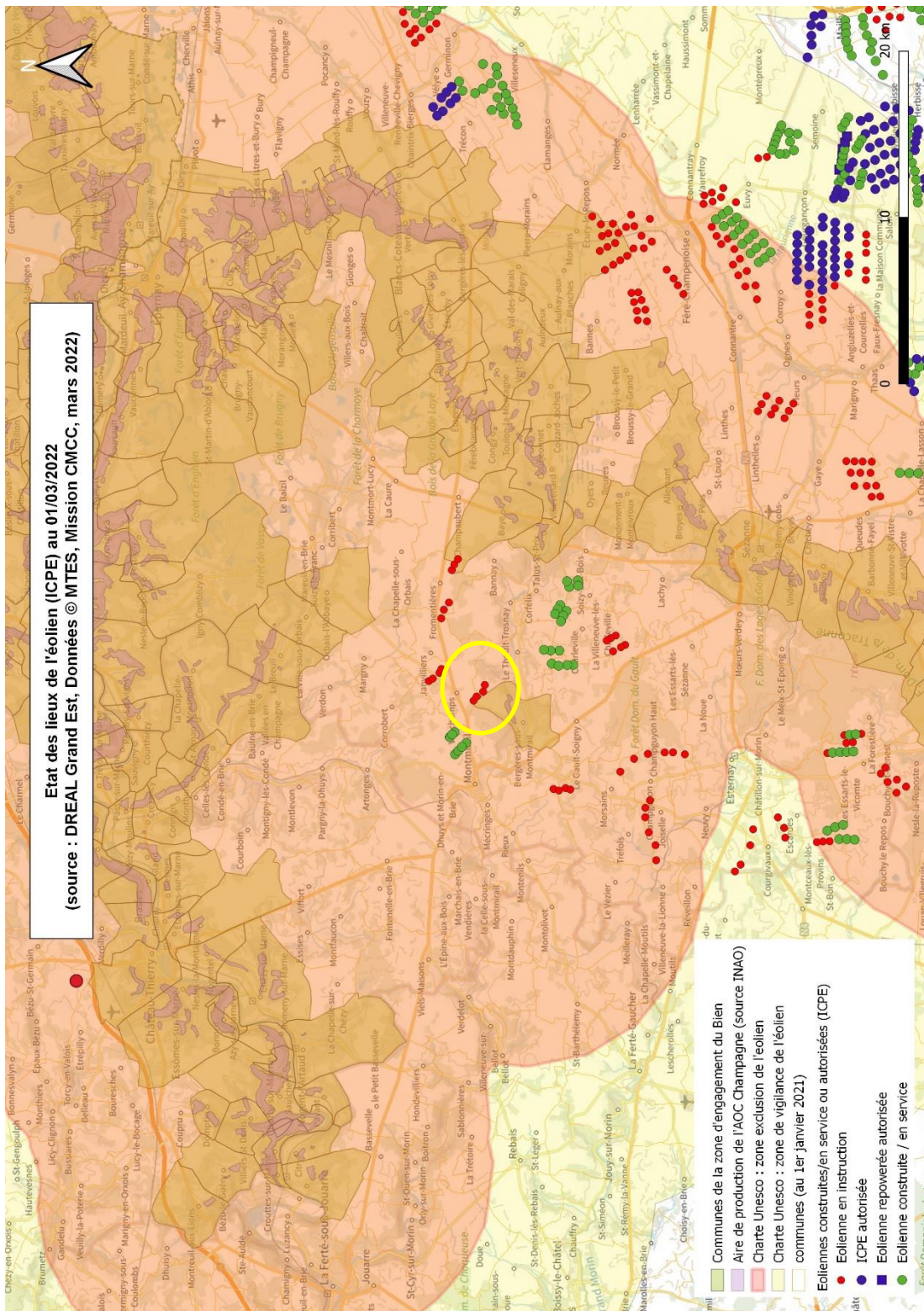
* L'extension de l'appellation Champagne pour la commune de Colombey-les-Deux-Eglises s'applique aux communes déléguées de :
 - Argentolles
 - Harricourt
 - Champcourt

	Zone d'exclusion (10km)
	Zone de vigilance (20km)
	Extension de l'appellation Champagne (commune)*
	Appellation Champagne
	Zone engagement
	Parc d'éoliennes
	ayant reçu l'avis de autorité environnementale
	construit ou autorisé



Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
 C/O Agence d'Urbanisme de Reims
 Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
 Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
 Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

Annexe 2 : carte de l'état de l'éolien (source DREAL, CMCC)



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial

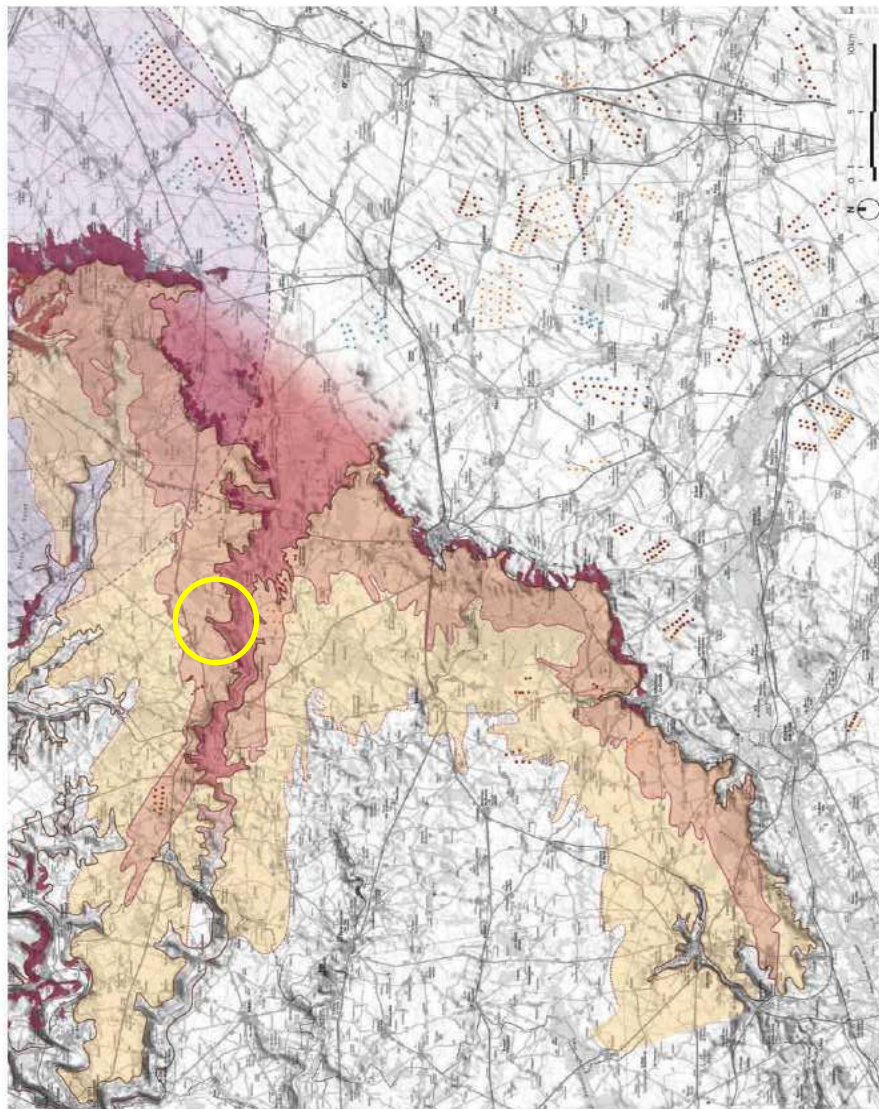
C/O Agence d'Urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France

Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21

Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org

**Paysages viticoles
de la cuesta d'Île-de-France**



Implantation sur le plateau

Grande vigilance

Fort risque de domination sur le relief de cuesta et les vignes pour un objet vertical dès 50m de haut, entre 0km et 4,5km depuis le rebord de cuesta

Respecter le front de recul optimal

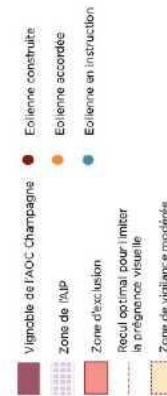
Au cas par cas : possibilités de se positionner entre les boisements sous réserve d'une visibilité négligeable à 5 km du pied de cuesta.

Vigilance modérée

Au-delà de la ligne de recul optimal du rebord de cuesta et jusqu'à 11 km dans le plateau, l'enjeu vis-à-vis de l'AOC est modéré à faible.

Implantation préférentielle

Au-delà de la zone de vigilance modérée, une éolienne de 200 m de haut n'a aucun rapport visuel avec le patrimoine viticole de l'AOC Champagne.



Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial
C/O Agence d'Urbanisme de Reims
Place des Droits de l'Homme CS 90 000-51084 Reims Cedex-France
Tél : +33(0)3 26 77 42 89/ Fax : 03 26 82 52 21
Email : contact@champagne-patrimoinemondial.org